



Délibération du conseil municipal Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

14/11/2024

L'an 2024, le vingt et un novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés :

Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme SORBIER Chloé,
M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal,
M. LUCOT Pierre donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie

Secrétaire de séance : M. BLOT Dominique

Objet : Choix de l'entreprise pour le lot n° 1 (démolition et désamiantage) dans le cadre du marché à procédure adaptée de la réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux (Délibération n° 2024-47)

Dans le cadre du marché de réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux, Monsieur le Maire rappelle la publication de l'annonce effectuée sur Marchés Sécurisés le 20 septembre 2024 et la date limite de réception des offres était fixée le 11 octobre à 12 h.

Le récépissé mentionne la réception de 4 plis reçus dans les délais.

La commission d'ouverture de plis s'est réunie en date du 17/10/2024.

Les offres ont été analysées par le maître d'œuvre, Atelier Cléa et les conclusions de la commission sont les suivantes :

Il est proposé d'attribuer le marché du lot n° 1 – démolition et désamiantage à l'entreprise JOBARD pour un montant de 40 160 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise JOBARD pour un montant de 40 160 € HT.
- autorise le maire à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette opération.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID : 021-212105852-20241121-2024_47-DE

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

